



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question orale n° 189

Texte de la question

Mme Cécile Helle souhaite attirer l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur la situation préoccupante de l'école dans le département de Vaucluse. Quatre points seront successivement abordés pour étayer son propos. En premier lieu, le Vaucluse manque cruellement d'instituteurs titulaires remplaçants. Lorsqu'on rapporte leur nombre à la population scolaire de Vaucluse, il se positionne dans les derniers rangs, loin derrière la moyenne française. Cette situation entraîne de nombreuses tensions localement puisqu'il n'est pas rare que les congés maladie, même pour des maternités, ne soient pas remplacés ou seulement au bout de plusieurs semaines après redéploiement au niveau académique. En deuxième lieu, le Vaucluse accumule également des retards en matière d'enseignement spécialisé. Un tiers des enseignants affectés dans les classes d'intégration scolaire (CLIS), classes d'adaptation (CLAD) et sections d'enseignement spécialisé n'ont reçu aucune formation spécifique. Trois postes de psychologues scolaires sont restés vacants à la rentrée, plus de quinze départs à la retraite sont prévus en juin 1998 sans perspective de remplacement, faute de programme de formation. En troisième lieu, il convient d'évoquer le problème des décharges de directeurs d'école. Il a fallu en effet attendre la rentrée 1997 pour que les directeurs d'école à six classes soient enfin déchargés grâce à un redéploiement de postes d'instituteurs titulaires suppléants (ITR) (solution loin d'être satisfaisante au vu du premier problème souligné). Reste aujourd'hui à régler le cas des directeurs d'école à cinq classes. Enfin, se pose le problème des scolarisations des enfants de maternelle. Le Vaucluse a le triste privilège d'être parmi les départements où l'on a assisté ces dernières années à une régression générale de la scolarisation des enfants de moins de six ans et où le taux de scolarisation des enfants de deux ans est extrêmement faible : 13,8 %, quand la moyenne française est de 35 %. L'éducation de nos enfants étant une priorité, cette situation doit s'améliorer significativement dans les années à venir. Même si elle a bien conscience, comme tous les acteurs du système éducatif vauclusien, que tout ne peut être fait tout de suite, elle aimerait cependant connaître les mesures que Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire compte prendre dès la rentrée prochaine pour répondre à ces multiples retards.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Cécile Helle a présenté une question, n° 189, ainsi rédigée :

« Mme Cécile Helle souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation préoccupante de l'école dans le département de Vaucluse. Quatre points seront successivement abordés pour étayer son propos. En premier lieu, le Vaucluse manque cruellement d'instituteurs - titulaires - remplaçants. Lorsqu'on rapporte leur nombre à la population scolaire de Vaucluse, il se positionne dans les derniers rangs, loin derrière la moyenne française. Cette situation entraîne de nombreuses tensions localement puisqu'il n'est pas rare que les congés maladie, même pour des maternités, ne soient pas remplacés ou seulement au bout de plusieurs semaines après redéploiement au niveau académique. En deuxième lieu, le Vaucluse accumule également des retards en matière d'enseignement spécialisé. Un tiers des enseignants affectés dans les classes d'intégration scolaire (CLIS), classes d'adaptation (CLAD) et sections d'enseignement spécialisé (SES) n'ont reçu aucune formation spécifique. Trois postes de psychologues scolaires sont restés

vacants à la rentrée, plus de quinze départs à la retraite sont prévus en juin 1998 sans perspective de remplacement, faute de programme de formation. En troisième lieu, il convient d'évoquer le problème des décharges de directeurs d'école. Il a fallu en effet attendre la rentrée 1997 pour que les directeurs d'école à six classes soient enfin déchargés grâce à un redéploiement de postes d'instituteurs titulaires suppléants (ITR) (solution loin d'être satisfaisante au vu du premier problème souligné). Reste aujourd'hui à régler le cas des directeurs d'école à cinq classes. Enfin, se pose le problème des scolarisations des enfants de maternelle. Le Vaucluse a le triste privilège d'être parmi les départements où l'on a assisté ces dernières années à une régression générale de la scolarisation des enfants de moins de six ans et où le taux de scolarisation des enfants de deux ans est extrêmement faible: 13,8 %, quand la moyenne française est de 35 %. L'éducation de nos enfants étant une priorité, cette situation doit s'améliorer significativement dans les années à venir. Même si elle a bien conscience, comme tous les acteurs du système éducatif vaclusien, que tout ne peut être fait tout de suite, elle aimerait cependant connaître les mesures que Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire compte prendre dès la rentrée prochaine pour répondre à ces multiples retards.»

La parole est à Mme Cécile Helle, pour exposer sa question.

Mme Cécile Helle. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué chargé des affaires européennes, mes chers collègues, j'ai souhaité attirer l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la situation préoccupante de l'école dans le département de Vaucluse, en particulier pour l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Quatre éléments témoignent de cette situation préoccupante.

Le premier concerne le manque cruel d'instituteurs titulaires remplaçants. Lorsqu'on rapporte leur nombre à la population scolaire de Vaucluse, on constate que ce département se situe loin derrière la moyenne française. Sur le terrain, on observe, bien évidemment, de nombreuses tensions locales: les congés, notamment de maternité, ne sont fréquemment pas remplacés ou seulement au bout de quinze jours, voire trois semaines en fait, après un redéploiement au niveau académique.

Le deuxième concerne plus spécialement l'enseignement spécialisé où un tiers des enseignants actuellement affectés dans les CLIS, dans les CLAD et dans les SES n'ont pas reçu la formation spécifique requise. En outre, trois postes de psychologue scolaire n'ont pu être pourvus à la rentrée, faute, là aussi, de personnel formé.

Le troisième élément a trait aux décharges pour les directeurs d'école. Même si un effort a été consenti à la rentrée de 1997 où, grâce à un redéploiement des titulaires remplaçants, les directeurs d'écoles à six classes ont pu être déchargés, le problème demeure réel pour les directeurs d'école à cinq classes. Ceux-ci ont entrepris un mouvement de grève administrative, qui dure maintenant depuis plusieurs années et qui aboutit à un véritable bras de fer avec l'inspection académique.

Le dernier élément concerne la scolarisation des enfants à l'école maternelle. On observe, en effet, une régression de la scolarisation des enfants de moins de six ans. La scolarisation des enfants de deux ans est également à un très faible taux: 13 % pour le Vaucluse contre 35 % pour la moyenne nationale.

L'éducation de nos enfants étant une priorité, vous comprendrez, bien évidemment, mon attachement à voir s'améliorer significativement la situation dans les années à venir. Même si j'ai bien conscience, comme d'ailleurs tous les acteurs du tissu éducatif vaclusien, que tout ne peut être fait tout de suite, j'aimerais connaître les mesures que compte prendre le ministère de l'éducation nationale dans le cadre d'un programme pluriannuel pour rattraper les multiples retards qui caractérisent l'enseignement scolaire dans le département de Vaucluse.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Pierre Moscovici, ministre délégué chargé des affaires européennes. Monsieur le président, madame la députée, je vais vous répondre à la place de Mme Ségolène Royal, retenue par ailleurs, et qui vous prie de bien vouloir l'en excuser.

La rentrée scolaire de 1998 a, vous le savez, été préparée dans le premier degré à moyens constants malgré une diminution de plus de 35 000 élèves, ce qui représente de la part du Gouvernement, avec l'approbation du Parlement, un effort budgétaire très important. Malgré cela, nous sommes obligés de procéder à quelques redéploiements limités, car dix-neuf départements gagnent 7 500 enfants, ce qui justifie l'attribution de 400 emplois.

Le département de Vaucluse perdra environ 230 élèves. Si nous avons travaillé de façon strictement mathématique, nous aurions, en toute équité, dû retirer onze emplois à votre département. Nous avons tenu compte du retard dont vous faites état, et nous avons attribué trois postes au Vaucluse, ce qui représente un effort notable - quatorze emplois d'écart - que le ministère essaiera de poursuivre à l'avenir.

S'agissant des titulaires remplaçants, Mme Ségolène Royal considère que le taux de 7,20 % qui est, c'est vrai,

légèrement inférieur au taux maximum admis, est tout à fait suffisant pour assurer les tâches normales de remplacement. De nombreux départements se situent à ce niveau. Je rappelle que la priorité du ministère va aux enfants et aux maîtres devant les élèves.

Pour les décharges des directeurs, le ministère souhaite rappeler que l'engagement porte sur la généralisation à la rentrée 1998 des décharges des directeurs des écoles à six classes. Cet objectif est atteint dans le Vaucluse. Le déficit en maîtres spécialisés pour l'AIS est malheureusement général: plus de 7 000 postes spécialisés sont tenus par des maîtres non spécialisés. C'est la raison pour laquelle nous engageons dès maintenant un plan ambitieux de spécialisation des maîtres, qui devrait permettre de résorber notre retard en trois ans. Des instructions ont été données aux inspecteurs d'académie pour solliciter la participation des enseignants aux stages de spécialisation, afin de leur permettre de disposer rapidement des personnels susceptibles d'aider comme il se doit les enfants en difficulté, qui sont, vous le savez, une des priorités fortes de M. Claude Allègre et de Mme Ségolène Royal.

Enfin, je vous rappelle que l'objectif du ministère de l'éducation nationale est la scolarisation de tous les enfants de deux ans dans les zones d'éducation prioritaire, un objectif auquel le Gouvernement est particulièrement attaché.

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Helle](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 189

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 1998, page 1605

Réponse publiée le : 25 février 1998, page 1533

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 février 1998